

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 février 2026

Date de publication : 07 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28
janvier 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Patrick FAURE, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Fabien BAGNON

Pouvoirs :

Patrick FAURE à Stéphane GONZALEZ, Delphine CHAPUIS à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Ikrame TOURI, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION ALLIES ET
SON PÔLE CULTURE POUR TOUS
POUR CRÉER UNE BILLETTERIE
SOLIDAIRE AU MIXCUBE

Délibération : 02-2026-004

Transmis en préfecture le : 06/02/2026

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

Culture pour tous est un dispositif co-porté par l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIÉS) et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIe). Depuis 1998, il favorise l'accès à l'offre culturelle et sportive. À travers les actions qu'il déploie, le dispositif œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de fragilité. Culture pour tous est soutenu financièrement par l'Union européenne, l'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la ville de Lyon et la MMIe.

Par ses actions, Culture Pour Tous vise :

- l'accès à la culture au public en grandes difficultés socio-économiques ;
- la lutte contre l'exclusion et les discriminations ;
- la mobilisation des acteurs culturels et sociaux pour faciliter l'accès à la culture, vecteur d'insertion sociale et professionnelle.

Le théâtre-cinéma municipal La Mouche est déjà partenaire adhérent à titre gratuit à l'association ALLIÉS en tant que structure culturelle d'accueil du public bénéficiaire de Culture pour Tous.

Il s'agit désormais pour la commune de devenir partenaire sur le volet de la billetterie solidaire alimentée par des coopérateurs culturels et sportifs, mise à disposition des intervenants dans le champ social, l'insertion ou le handicap.

Cette action proposée au sein du dispositif Culture Pour Tous entre en résonance avec le travail d'accompagnement des usagers du Mixcube (Ateliers socio-linguistiques, seniors, familles...). Le Mixcube sera ainsi coopérateur social et s'engage à :

- Animer la Billetterie solidaire en faisant la promotion auprès des personnes accompagnées.
- Participer librement aux différents temps de rencontre, formations et ateliers.
- Participer à l'évaluation et à la valorisation des dispositifs.

Au sein du Mixcube, coopérateur social, deux membres sont nommés référents Culture pour Tous, ils assurent la gestion interne de l'utilisation du dispositif et sont les interlocuteurs privilégiés de Culture pour Tous. Ils informent les bénéficiaires, créent une fiche par bénéficiaire sur le site Culture pour Tous, effectuent les réservations et les annulent si besoin.

L'accès aux invitations est réservé aux personnes disposant d'un accompagnement au sein de la structure. Les bénéficiaires ont un accès sur le site Culture pour Tous leur permettant de consulter l'offre. Les réservations nominatives se font par les référents Culture pour Tous. Les bénéficiaires peuvent inviter une personne de leur choix, ou être accompagnés par un accompagnant professionnel.

Un annuaire comprenant les coordonnées des structures partenaires et des Référents Culture pour Tous est mis en ligne sur les comptes des coopérateurs, ceci afin de faciliter la mise en relation, le développement d'actions et de projets de partenariat.

La collectivité souhaite pouvoir mettre en place ce dispositif de billetterie solidaire par une convention avec renouvellement par tacite reconduction pour une période de 3 ans (jusqu'au 31/08/2028).

Désormais, une participation annuelle forfaitaire est demandée aux structures partenaires. Le montant plancher est de 50€ par an.

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat coopérateurs sociaux avec l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale : ALLIÉS - pôle culture pour tous.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec ALLIÉS et son Pôle Culture Pour Tous, ainsi que tout avenant de renouvellement ou document afférent.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

La secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--